

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON). Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON.

Délibération n° 2023/26 « Budget »

Objet : Affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif de l'année 2022 laisse un excédent de fonctionnement, tant pour le budget général que pour les deux budgets annexes de la caisse des écoles et du café municipal.

Il propose de les affecter comme suit :

<u>Budget</u>	<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>Maintenu en fonctionnement</u>	<u>Compte 1068</u>
Général	482 093.35 €	133 924.81 €	348 168.54 €
Caisse des Ecoles	7 183.65 €	7 183.65 €	-
Café Municipal	3 780.00 €	3 780.00 €	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gragentour,
le 12 avril 2023.



Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCATION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 12/04/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON). Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

Délibération n° 2023/27 « Fiscalité »

Objet : Fixation du taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite aux décisions avalisées en débat d'orientation budgétaires, il est proposé d'augmenter d'un point le taux de la taxe foncière bâtie, laissant les autres taxes inchangées. Le taux des taxes locales sera désormais le suivant :

Taxe	Base notifiée	Taux voté	Produit
Taxe d'habitation (res.secondaires) :	100 500 €	16.01 %	16 090.05 €
Taxe foncière bâtie :	4 478 000 €	42.90 %	1 921 062.00 €
Taxe foncière non bâtie :	13 800 €	131.57 %	18 156.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide de fixer pour 2023 les taux suivant les montants indiqués ci-dessus et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratenour,
le 12 avril 2023.



Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCAION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 12/04/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALIERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON). Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

Délibération n° 2023/28 « Budget »

Objet : Vote du budget 2023 – Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Principal de la commune de l'exercice 2023. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 janvier et 28 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget principal	5 208 101.37 €	2 116 406.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte :

- le Budget Principal pour l'exercice 2023 par 26 voix pour.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gragentour,
le 12 avril 2023.



Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCATION		
5 avril 2023.		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 12/04/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON), Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

Délibération n° 2023/29 « Budget »

Objet : Vote du budget 2023 – Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Caisse des Ecoles de la commune de l'exercice 2023. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 janvier et 28 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Caisse des Ecoles	41 472.60 €	6 675.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte :

- le Budget Caisse des Ecoles pour l'exercice 2023 par 26 voix pour.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gragentour,
le 12 avril 2023.



Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCATION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 12/04/23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON). Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

Délibération n° 2023/30 « Budget »

Objet : Vote du budget 2023 – Café Municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Café municipal de la commune de l'exercice 2023. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 janvier et 28 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Caisse des Ecoles	45 290.00 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte :

- le Budget Café municipal pour l'exercice 2023 par 26 voix pour.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratenour,
le 12 avril 2023.

Le Maire,



Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCAION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 12/04/23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON). Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

Délibération n° 2023/31 « Subventions »

Objet : Versement de subventions

Monsieur le Maire propose à l'assemble de voter les subventions suivantes, afin de permettre leur versement immédiat :

- 34 288.95 € à la Caisse des Ecoles.
- 27 277.94 € au CCAS.
- 105 818.64 € à l'association de la crèche « Les Diablotins ».
- 10 000.00 € au Comité des Fêtes.
- 3 718.00 € à la coopérative scolaire maternelle M. Saquer.
- 6 669.00 € à la coopérative scolaire élémentaire M. Saquer.
- 3 536.00 € à la coopérative scolaire du groupe T. Pesquet.
- 19 477.75 € du Comité du Bassin d'Emploi.

Il précise qu'une somme supplémentaire de 32 780 € est provisionnée sur le budget générale pour les autres associations sportives et culturelles de la commune et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, accepte les propositions de son Maire et décide de voter les subventions précitées.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratentour, le 12 avril 2023.

Le Maire,



Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCATION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 12/04/23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN), M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI), M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU), M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES), M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA), Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON), Mme POUJADE (pouvoir M. VILA), Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ), M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

Délibération n° 2023/32A « Finances »

Objet : Tarifs municipaux – Révision de tarifs

- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023/15 du 21 février 2023 ainsi que la délibération n° 2023/32 du 12 avril 2023 (suite à une erreur matérielle) -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la nécessité de réviser les tarifs municipaux, afin notamment de rattraper l'inflation, comme décidé lors des précédentes séances de débat d'orientation budgétaire. Ces tarifs seraient les suivants :

Tarifs cantine - modulés de - 30 à + 30 % selon barème établi en fonction du Coefficient familial CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle : 3.81 €
Repas Primaire : 3.92 €
Repas Adulte : 6.38 €

Tarifs service interclasse - Pause méridienne (modulés de - 30% à + 30 % selon barème CAF :

Enfants de Gratentour : 0.40 €
Enfants extérieurs : 0.52 €

NB : réduc. 15 % au 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème}.

Tarifs service interclasse (matin et soir) - modulés de - 30 % à + 30 % selon barème CAF :

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +
Interclasse - Gratentour :	3.20 €	23.70 €	31.35 €
Interclasse - Extérieurs :	4.73 €	31.35 €	39.01 €

NB : réduc. 15 % au 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème}.

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 30% à + 30% selon barème CAF (sauf sortie) :

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants (5 journées hors repas)	Semaine 3 enfants et + (5 journées hors repas)	Sortie
CDL - Gratentour :	6.25 €	10.96 €	38.61 € par enfant	51.04 € par enfant	6.62 €
CDL extérieurs :	18.79 €	31.35 €	76.54 € par enfant	70.72 € par enfant	7.96 €

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCAION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 19/04/23

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Tarifs Etude surveillée :

	1 à 2 séances	3 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances et +
Etude surveillée, Gratentour :	12.34 €	24.02 €	29.65 €	36.44 €	43.25 €
Etude surveillée, extérieurs :	14.03 €	27.74 €	36.76 €	45.23 €	52.34 €

Maison des jeunes (Tarifs modulés selon barème CAF):

Inscription à l'année, Gratentour :	27.50 €
Inscription à l'année, extérieurs :	38.50 €
Activité méridienne collège :	3.47 €

Soutien scolaire : Gratuit

TARIF 1	2,30 €
TARIF 2	3,40 €
TARIF 3	4,60 €
TARIF 4	5,70 €
TARIF 5	6,05 €
TARIF 6	6,80 €
TARIF 7	9,00 €
TARIF 8	10,25 €
TARIF 9	13,55 €
TARIF 10	16,95 €
TARIF 11	18,05 €
TARIF 12	20,35 €
TARIF 13	22,55 €
TARIF 14	23,65 €
TARIF 15	24,75 €
TARIF 16	32,90 €

Les tarifs des séjours de vacances (avec hébergement extérieur) organisés font l'objet de délibérations spécifiques.

Destination Sports :

Forfait annuel cours de sport (Gratentouais) :	38.50 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs) :	60.50 €
Sport, marche :	Gratuit
Semaine multisport - 1 enfant :	74.20 € / Demi-journée 33.15 €
Semaine multisport - 2 enfants :	55.65 € par enfant / Demi-journée : 24.85 € par enfant
Semaine multisport - 3 enfants :	43.30 € par enfant / Demi-journée : 21.65 € par enfant

Tarifs Médiathèque

- Adulte : 10.50 €
- Enfant de - de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

Livre perdu : remboursement du livre au prix coûtant + 5 €.

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,40 €
Jeux enfantins :	42,00 €
Manège enfantin :	84,00 €
Entresort et circuit non couvert :	178,50 €
Grand métier :	262.50 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Droits de place commerçants :

Abonnement place au marché, par jour : 0.78 € par m² occupé de surface de vente.
Place occasionnelle, par jour : 2.10 € par m² occupé de surface de vente.

Droits de place cirque : 42.00 €

Manifestations communales :

Repas :

Adultes : 12,60 €
Enfants de - de 13 ans : 6,30 €

	Spectacle 1	Spectacle 2	Spectacle 3	Spectacle 4
Extérieurs :	16.00 €	21.00 €	26.00 €	30.00 €
Gratentourais :	14.00 €	18.00 €	21.00 €	24.00 €
Réduit :	10.00 €	13.00 €	14.00 €	16.00 €

Scolaires et périscolaire : 8.40 € - gratuité pour les accompagnants.
Tarif social : 2 €

Le tarif réduit s'applique pour les personnes âgées de 6 à 26 ans, les plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi, familles nombreuses, groupes de plus de 10 personnes (sur justificatifs), et les personnes handicapées.

La gratuité est appliquée pour les enfants de moins de 6 ans et pour les accompagnants de personnes handicapées.

Le tarif social s'applique pour les personnes signalées par le CCAS.

Produits vendus :

Ballon : 1,00 €
Porteclé : 2,00 €
Stylo bois : 2,00 €
T-Shirt : 6,00 €
Casquette : 4,00 €

Nourriture :

Eau minérale : 1,00 €
Soda, jus, thé glacé : 1,50 €
Café : 1,00 €
Part de Gâteau : 1,00 €
Barre chocolatée : 0,50 €
Paquet de chips : 0,80 €
Sandwich jambon : 2,00 €
Hotdog : 2,50 €
Crêpe : 1,00 €
3 crêpes : 2,50 €
Gaufre sucre : 1,00 €
Gaufre chocolat : 1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) : 4,00 €

Funéraire :

Concession trentenaire pour une tombe en pleine terre (1 m x 2 m) : 115 €
Concession trentenaire pour un caveau ou une fosse maçonnée (2 m x 3 m) : 525 €
Concession de quinze ans pour un caveau (1 m x 1 m) : 52 €
Monoplace : 2 080 €
Biplace : 2 770 €
Triplace : 3 150 €
Quadriplace : 3 675 €
Six places : 5 250 €
Case columbarium : 345 €
Caveau, 15 ans : 462 €
Vacations funéraires police : 32 €
Dépotoire : 32 €

Gratuit les 2 premiers mois, 21 € / mois au-delà.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Location salles communales et prestations annexes :

	Gratentourais	Extérieurs	Jour de plus	Option ménage	Caution demandée
Salle A côté spectacle :	1 050 €	1 575 €	525 €	840 €	4 200 €
Salle A, avec usage des gradins :	1 155 €	1 730 €	525 €	1000 €	4 200 €
Salle A côté bar :	315 €	525 €	155 €	420 €	840 €
Salle B :	260 €	420 €	155 €	420 €	840 €
Usage de l'office :	105 €	155 €	-	210 €	840 €
Table :	6,30 €				
Chaise :	4,20 €				

* L'office n'est loué qu'avec une salle.

Divers :

Location véhicule municipal	34.70€ + caution de 300 €
Location sono ancienne	23.10 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Tonte, 1 heure	40,00 €
Tonte Centre Commercial du Barry	315,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	365,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,18 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Livre médiathèque réformé, adultes :	1,00 €
Livre médiathèque réformé, enfants :	0,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,50 € pour les adultes 8,40 € pour les enfants de – de 10 ans.
Jeu de clé d'une salle municipale :	Prix coûtant
Piège à frelons asiatiques, petit	15,75 €
Piège à frelons asiatiques, grand	31.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la présente liste des nouveaux tarifs municipaux, précisant que ces tarifs s'appliqueront :

- au 9 mai 2023 pour l'animation de la pause méridienne, sous réserve des délais d'intervention de la société Abelium, prestataire du logiciel relatif à la gestion des services périscolaires,
- au 1^{er} juillet 2023 pour les droits de place commerçants,
- au 8 juillet 2023 pour les tarifs périscolaires (cantine, centre de loisirs) ainsi que pour la fête locale.
- immédiatement pour les autres tarifs – à l'exception des réservations de salles, bénéficiant de l'ancien tarif.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratentour,
le 19 avril 2023.

De Maire,



Patrick DELPECH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON). Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

Délibération n° 2023/33 « Subventions »

Objet : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de la CAF 31 pour la Maison d'Assistants Maternelles

Faisant suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 23 mars 2023, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant du coût des travaux est fixé à 192 975.58 € HT.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne ainsi qu'à la Caisse d'Allocation Familiales pour cette opération d'investissement communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide de demander au Conseil Départemental de Haute-Garonne ainsi qu'à la Caisse d'Allocation Familiales une subvention relative à la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratenour,
le 12 avril 2023.



Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCAATION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 12/04/23